

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<p><b>Séance du</b> 16 décembre 2024</p> <p><b>Date de convocation</b> 03 décembre 2024</p> <p><b>Nombre de Conseillers</b></p> <p>En exercice..... <b>27</b></p> <p>Présents ..... <b>19</b></p> <p>Pouvoirs ..... <b>05</b></p> <p>Votants ..... <b>24</b></p>	<p>Le seize décembre deux mil vingt-quatre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 03 décembre 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : Cédric VIGUERARD, Anne-Sophie DE BESSES, Léon TAISNE, Marie-Claude LAURET, Karine BOTTE, Ludovic GUIOT, Pascal MARIE Coentin LECOMTE, Maryvonne DAVOT, Monique INFRAY, Danielle BERTRE, Mourad AFIF-HASSANI, Philippe MAUGER, Guy COTTREZ, Stéphane BREHAM, Hervé LOUR, Chantal INFRAY, William BERTRAND</p> <p><u>Étaient absents avec pouvoir</u> : Albert NANIYOULA à Marie-Claude LAURET, Carole HERVAGULT à Ludovic GUIOT, Daniel BREINER à Pascal MARIE, Nadine DESCHAMPS à Cédric VIGUERARD, Arnaud DAMIEN à Philippe MAUGER</p> <p><u>Étaient absents</u> : Anthony LE PENNEC, Manuella FERREIRA, Olivier MOHLO</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Maryvonne DAVOT</p>
--	---

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

### **24.77 – SUBVENTIONS – BUDGET VILLE – Vote des subventions aux associations 2025**

Rapporteur : Pascal MARIE

Chaque année, la ville apporte un soutien au secteur associatif. La municipalité confirme ainsi son engagement aux côtés de celles et ceux qui participent activement à l'animation et à la vie locale de la commune.

La participation de la collectivité doit également être analysée en fonction des charges qu'elle supporte et qui ne sont pas valorisées dans le tableau des subventions :

- Soutien technique
- Soutien à l'ingénierie des projets
- Mise à disposition d'équipement adapté, entretien et investissement.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **DE FIXER** les subventions attribuées aux associations et les participations au titre de l'année 2025 comme ci-dessous désignées :

Nom de l'association	Type	Subventions proposées en 2025
Acapella	Culture / Loisirs	600,00 €
Les accros du fils	Culture / Loisirs	150,00 €
Cercle Philatélique Archépointain	Culture / Loisirs	Pas de demande
Comité des Fêtes	Culture / Loisirs	32 000,00 €
Le Pont des Arts	Culture / Loisirs	2 500,00 €
Amicale Sapeurs pompiers	Sociale	500,00 €
RASED	Sociale	800,00 €
FNACA	Sociale	250,00 €
UNC de l'Eure - Anciens Combattants	Sociale	250,00 €
ART & COM	Sociale	2 000,00 €
ATLEA	Sociale	300,00 €
Cancers, la vérité pour nos enfants	Sociale	1 000,00 €
<b>Sous-Total Culture / Loisirs / Sociale</b>		<b>40 350,00 €</b>

Arche Volley Ball	Sportive	
Basket Club Archépointain	Sportive	
Badminton Archépointain	Sportive	1 406,00 €
AMCJ Dojo de l'Eure	Sportive	696,00 €
Elan Gymnique Archépointain	Sportive	4 470,00 €
FRAPPA DOGS	Sportive	500,00 €
Hand Ball	Sportive	4 383,00 €
Judo Club Archépointain	Sportive	1 800,00 €
Rugby Club Archépointain	Sportive	2 989,00 €
Tennis Club Archépointain	Sportive	3 240,00 €
Tennis de Table Pont de l'Arche	Sportive	1 992,00 €
TI TRAIL	Sportive	500,00 €
FCSE Football	Sportive	8 391,00 €
Yoga	Sportive	630,00 €
OMS - Part Fixe	Sportive	2 814,00 €
UNSS	Sportive	500,00 €
<b>Sous-Total Sport</b>		<b>40 312,00 €</b>
<b>TOTAL subventions associations et clubs sportifs</b>		<b>80 662,00 €</b>
CCAS	Sociale	113 128,00 €
Résidence Les Pins	Sociale	20 000,00 €
<b>TOTAL général subventions 2025</b>		<b>213 790,00 €</b>

Les élus, membres du comité directeur ou du bureau d'associations, ne prennent pas part au vote de la subvention :

- COMITE DES FETES, 4 élus membres ne prennent pas part au vote :

Votants	<b>24</b>
Pour	<b>20</b>
Contre	-
Abstentions	<b>4</b>

- LE PONT DES ARTS, 1 élu membre ne prend pas part au vote :

Votants	<b>24</b>
Pour	<b>23</b>
Contre	-
Abstentions	<b>1</b>

- ATLEA, 2 élus membres ne prend pas part au vote :

Votants	<b>24</b>
Pour	<b>22</b>
Contre	-
Abstentions	<b>2</b>

- OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS, 2 élus membres ne prend pas part au vote :

Votants	<b>24</b>
Pour	<b>22</b>
Contre	-
Abstentions	<b>2</b>

- ARCHE VOLLEY BALL, 1 élu membre ne prend pas part au vote :

Votants	<b>24</b>
Pour	<b>23</b>
Contre	-
Abstentions	<b>1</b>

- BASKET CLUB ARCHEPONTAIN, 1 élu membre ne prend pas part au vote :

Votants	24
Pour	23
Contre	-
Abstentions	1

- JUDO CLUB ARCHEPONTAIN, 1 élu membre ne prend pas part au vote :

Votants	24
Pour	23
Contre	-
Abstentions	1

- YOGA, 1 élu membre ne prend pas part au vote :

Votants	24
Pour	23
Contre	-
Abstentions	1

Pour les autres subventions, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	24
Pour	24
Contre	-
Abstention	-

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.**



**Le/La secrétaire de séance**



**Certifié conforme et exécutoire**  
Le Maire de Pont de l'Arche.  
**Richard JACQUET**